

# Œuvre des Pauvres malades.

La Charité de Jésus crucifié me presse ....  
Il a passé en faisant le bien.

L'Œuvre des pauvres malades fondée par St. Vincent de Paul et établie en 1840, a pour but d'imiter Notre Seigneur dans la pratique de la Charité. Elle visite les pauvres malades et les secour à domicile dans leurs besoins spirituels et corporels.

Elle est établie en vertu d'un bref du Pape Benoît XIV, doit être approuvée par Monseigneur l'Evêque du diocèse, et a pour Directeur Général M. Le Supérieur Général de la Congrégation des Lazaristes et des filles de la Charité.

L'Œuvre a pour Président dans chaque paroisse, M. le Curé qui peut se faire suppléer par un de ses Vicaires : Elle se compose de la Supérieure des Sœurs, d'une Présidente, d'une Vice-présidente, d'une Secrétaire, d'une Trésorière, de Dames Visitantes et de Dames Trésorières.

M. le Curé recon tous les membres de l'Œuvre, il nomme la Présidente, la Vice-Présidente, la Trésorière et la Secrétaire. Il préside le Conseil d'Administration, les réunions du Mois et les assemblées générales. Dans une de ces assemblées il donne lecture du Compte rendu des travaux de l'Œuvre pendant l'année précédente. Il fait tous les ans une quête en faveur de l'œuvre, et célèbre tous les mois une messe pour les âmes des pauvres décedés qui ont été soignés par l'œuvre. Il réunit tous les mois, à une époque fixe, la Présidente, la Vice-Présidente, la Secrétaire et les Dames Visitantes. Les réunions ont lieu dans la maison des Sœurs de la Charité, ou chez M. le Curé, il y a indulgence plénière pour les Dames qui y assistent.

## Ordre des Séances.

- 1° Prière: Veni Sancte Spiritus .... Ave Maria ... Sainte Vicenti a Paulo, ora pro nobis
- 2° Petite lecture spirituelle.
- 3° Lecture du procès-verbal de la dernière séance.
- 4° Compte rendu de l'Etat de la Caisse.
- 5° Lecture des feuilles des Dames Visitantes.
- 6° Exhortation par M. le Curé.
- 7° Indication du jour où sera dite la messe mensuelle de l'Œuvre.
- 8° Quête.
- 9° Prière .... Sublimis .... Sainte Vicenti &

Les Dames Visitantes doivent apporter à la réunion une feuille qu'elles auront remplie d'après les notes contenues sur leurs livres.

Les feuilles se composent de 4 colonnes, savoir:

- 1° L'Adresse et le nom des malades.
- 2° Le Nombre des Visites.
- 3° Le Nombre des Bons.
- 4° Les Observations.

On fait au bas des Colonnes des additions qui permettent de les résumer par les mots:  
Madame ..... a vu tant de malades.  
a fait tant de visites.  
a donné tant de bons.

Dans la Colonne d'Observations on indique :

- 1° L'Etat spirituel
- 2° La Maladie
- 3° L'Etat de la famille, les besoins en demander.

On résume les faits contenus dans la Colonne d'Observations suivant le modèle de feuilles ci-jointes. Les Dames doivent tenir compte de toutes leurs visites, même de celles où elles ne donnent pas de bons.

Le Secrétaire prépare avant la réunion une feuille sur le modèle suivant :

Noms des Dames	Malades	Visites	Bons.
M <sup>me</sup> Perier .....	10	40	50
M <sup>me</sup> de Mont-M .....	5	30	40
M <sup>me</sup> " .....	6	20	17
Total	21	90	107



